

**COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU VENDREDI 9 AVRIL 2021 A 19 H 00**

Présents : DEGENEVE Alain, CRAYSTON José, SONGIS-WOJCIK Karine, DEGENEVE Jean-Pierre, FROSSARD Nicolas, BOINNARD Elise, COLLOUD Grégory, GOUSSARD Jean-Claude, GUERINEAU Maxime, MACHAL Lukasz, MERMET-BOUVIER Solange, MOREL-CHEVILLET Claude, PERRIN Dorothee, VUATTOUX Rémy.

Absents excusés : COLLOUD Jean-François.

Monsieur MACHAL Lukasz a été nommé secrétaire de séance.

ADOPTION A L'UNANIMITE DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 18 MARS 2021.

ADOPTION A L'UNANIMITE DE L'ORDRE DU JOUR.

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : convention à venir avec la commune de Reyvroz pour la mise à disposition de leurs agents techniques et matériel. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BUDGET PRINCIPAL ET ANNEXES

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les comptes présentés :

• **Budget principal M14**

Section de fonctionnement

Recettes arrêtées à la somme de 1.049.973,85 €
Dépenses arrêtées à la somme de 652.368,78 €
Résultat de clôture 2020 397.605,07 €
à reprendre à la gestion 2021, article 002 « Excédents antérieurs reportés ».

Section d'investissement

Recettes arrêtées à la somme de 158.295,75 €
Dépenses arrêtées à la somme de 140.060,77 €
Résultat de clôture 2020 18.234,98 €
à reprendre à la gestion 2021, article 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement ».

• **Budget Eau/Assainissement M49**

Section d'exploitation

Recettes arrêtées à la somme de 264.970,88 €
Dépenses arrêtées à la somme de 213.191,86 €
Résultat de clôture 2020 51.779,02 €
à reprendre à la gestion 2021, article 002 « Excédents antérieurs reportés ».

Section d'investissement

Recettes arrêtées à la somme de 394.485,96 €
Dépenses arrêtées à la somme de 91.073,87 €
Résultat de clôture 2020 303.412,09 €
à reprendre à la gestion 2021, article 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement ».

• **Budget Remontées Mécaniques du Col du Feu M43**

Section d'exploitation

Recettes arrêtées à la somme de 3.269,56 €
 Dépenses arrêtées à la somme de 5.549,63 €
 Résultat de clôture 2020 - 2.280,07 €
 à reprendre à la gestion 2021, article 001 « Déficits antérieurs reportés ».

Section d'investissement

Recettes arrêtées à la somme de 50.873,84 €
 Dépenses arrêtées à la somme de 0 €
 Résultat de clôture 2020 50.873,84 €
 à reprendre à la gestion 2021, article 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement ».

• **Budget Caveaux M49 – Comptabilité de stock**

Section d'investissement

Recettes arrêtées à la somme de 10.430,00 €
 Dépenses arrêtées à la somme de 19.370,00 €
 Résultat de clôture 2020 - 8.940,00 €

APPROBATION COMPTES DE GESTION 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion 2020 (budget principal, Eau/Assainissement, Caveaux, Remontées mécaniques du Col du Feu) de Madame le Trésorier Payeur.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES DIRECTES 2021

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'appliquer les taux suivants :

Libellé	Bases notifiées	Taux votés	Produits assurés
Foncier bâti	857.600,00	25,77 % (24,15 en 2020*)	221.003,52 €
Foncier non bâti	32.400,00	53,01 % (49,67 en 2020)	17.175,24 €
Total			238.178,76 €

*dont taux départemental 2020 : 12,03

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 BUDGET PRINCIPAL ET ANNEXES

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les budgets présentés :

• **Budget principal M14**

Section de fonctionnement

Dépenses et recettes équilibrées et arrêtés à la somme de 1.193.172,09 €

Section d'investissement

Dépenses et recettes équilibrées et arrêtés à la somme de 409.631,17 €

• **Budget Eau/Assainissement M49**

Section d'exploitation

Dépenses et recettes équilibrées et arrêtés à la somme de 238.779,02 €

Section d'investissement

Dépenses et recettes équilibrées et arrêtés à la somme de 439.800,79 €

• **Budget Remontées mécaniques du Col du Feu M43**

Section d'exploitation

Dépenses et recettes équilibrées et arrêtés à la somme de 11.779,62 €

Section d'investissement

Dépenses et recettes équilibrées et arrêtés à la somme de 57.173,39 €

• **Budget Caveaux M49**

Section d'exploitation

Dépenses et recettes équilibrées et arrêtés à la somme de 8.940,00 €

Section d'investissement

Dépenses et recettes équilibrées et arrêtés à la somme de 17.880,00 €

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal, après examen des différentes demandes, décide d'attribuer à l'unanimité les subventions suivantes, à la condition toutefois qu'un dossier de demande écrite soit effectivement déposé auprès de la mairie :

Ski-Club Lullinois	3.000,00 €
OCCE Coopérative scolaire « Les Petits Fûtes »	3.500,00 €
Jeunes Sapeurs-Pompiers Bellevaux/Lullin/Boège.....	500,00 €
Les amis du Forchat	450,00 €
MJC du Brevon	350,00 €
Attitud' Altitudes.....	150,00 €
Comité des Fêtes de Lullin.....	350,00 €
Bell'Gym Club	150,00 €
Société des Anciens combattants	150,00 €
Club des Seniors « Les Edelweiss »	150,00 €
Le Chœur du Brevon	150,00 €
Mutame Savoie Mont Blanc.....	78,00 €
Soit au total	8.978,00 €

VALIDATION DU PROGRAMME 2021 PRECONISE PAR L'ONF POUR LA GESTION DURABLE DE LA FORET COMMUNALE

Monsieur le Maire invite le conseil à se prononcer sur le programme d'actions 2021 préconisé par l'Office National des Forêts et conforme au document d'aménagement de la forêt communale.

Il expose les grandes lignes de ce programme qui comprend :

- des travaux sylvicoles pour 1.780,00 € HT
- des opérations liées à l'accueil du public pour 880,00 € HT

- des travaux de maintenance pour 4.610,00 € HT
- des travaux d'exploitation pour 880,00 € HT

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les travaux présentés pour un montant global de 8.150,00 € HT,

VALIDATION DE L'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE – PROJET SITE MOREL

Trois cabinets, EPODE, D2P et SITEUM en partenariat avec SEQUOIA Ingénierie ont été reçus et ont fait parvenir une offre de prestations concernant les études de marché, de faisabilité et l'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du projet à venir sur le site de l'ancienne friche Morel.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir le prestataire SITEUM, le quel propose une offre à hauteur de 18.200,00 € TTC pour les deux phases de prestation.

DEMANDE D'ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE A 2921 PAR MME CHAUDRON

Monsieur le Maire présente le courrier formulé par Madame CHAUDRON Karen, laquelle sollicite l'acquisition d'une partie la parcelle cadastrée A 2921 située au lieu-dit Les Colombières (place du Forgeron). Le conseil est informé que la parcelle concernée appartient désormais à l'Etablissement Public Foncier à 70% dans le cadre du portage foncier pour l'acquisition de l'ancien site Morel.

Le projet étant à l'étude, et son périmètre n'étant pas déterminé de manière précise, il apparaît prématuré de se délester d'une partie de cette parcelle laquelle pourrait s'avérer nécessaire à l'aménagement autour du projet.

Il en est de même pour la parcelle communale cadastrée A2693, laquelle avait fait l'objet d'une demande d'acquisition de la part de M. CHAUDRON Yves par courrier du 17 août 2020.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, refuse la vente d'une partie de la parcelle A 2921 en l'attente des études à mener dans le cadre de la reconversion de la friche Morel.

DEMANDE FORMULEE PAR LA FAMILLE BORIANCIC POUR POURSUIVRE LE CHEMIN COMMUNAL – DESENCLAVEMENT PARCELLE A 1820

Monsieur le Maire présente le courrier formulé par les conjoints BORIANCIC, lesquels souhaiteraient savoir si le chemin communal « Allée du Clos Devant » peut être prolongé afin de désenclaver les parcelles qui seront issues de la division de la parcelle cadastrée A1820.

Le chemin était, à l'origine, effectivement destiné à desservir également les parcelles A 1820 et A 1871. Il est donc tout à fait possible pour les propriétaires d'emprunter la voie communale « Allée du Clos Devant » et de poursuivre le chemin, à leurs frais sur leurs terrains privés.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la demande mais précise que les travaux et frais liés à la poursuite du chemin communal existant seront à l'initiative et à la charge des propriétaires.

AUTORISATION D'ACCES A LA PROPRIETE CADASTREE A 2251

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la maison située sur la parcelle cadastrée A 2251 est en cours de vente, cette dernière n'étant actuellement pas desservie par la voirie et par les réseaux.

Il est demandé à la commune que des droits de passage soient octroyés à l'acheteur sur deux parties de la parcelle communale A 1731 tel que décrits ci-après :

- Droit de passage en surface d'une largeur de 4,00 m perpendiculairement à la parcelle A2251 dans le prolongement de l'Allée du Château.
- Droit de passage en tréfonds pour l'entretien des réseaux existants ou à créer le long de la parcelle A1732 jusqu'à la Rue Sous-la-l'Aire.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, accepte ces propositions à l'unanimité. La matérialisation éventuelle de ces accès sera à la charge du propriétaire de la parcelle A 2251.

CONVENTION A INTERVENIR AVEC LA COMMUNE DE REYVROZ POUR LA MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL ET MATERIEL

Monsieur le Maire informe que, pour la réalisation des travaux sur le réseau d'eau de Haute-Cizère, les services techniques de Reyvroz pourraient venir en aide aux agents techniques de Lullin et du matériel (tractopelle) prêté dans le cadre d'un échange de services.

Afin de sécuriser cette intervention, une convention doit être conclue entre les deux collectivités.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'intervention des agents techniques de Reyvroz sur la commune de Lullin et autorise le maire à signer la convention de mise à disposition de personnel et de matériel à intervenir avec la commune de Reyvroz.

QUESTIONS DIVERSES

Montée historique le dimanche 4 juillet 2021 – Départ : Place des Remparts – Arrivée : Route de Très-le Mont.

La route du Col du Feu ne sera pas bloquée. Des passages seront organisés entre les voitures.

***PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL PREVUE
LE 20 MAI 2021***

Le Maire
Alain DEGENEVE

